



MERANKABANDI
Cash for Jobs

PROJET D'APPUI AUX FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS ET EMPLOIS

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

NOM DU PAYS : BURUNDI

**NOM DU PROJET : PROJET D'APPUI AUX FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS ET
EMPLOIS-CASH FOR JOBS (MERANKABANDI II)**

**INTITULE DE LA MISSION: RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT
COMPTABLE ET FINANCIER DES COMPTES DU
PROJET D'APPUI AUX FILETS SOCIAUX
PRODUCTIFS ET EMPLOIS-CASH FOR JOBS
«MERANKABANDI II»**

Don IDA BI 9440

No. de référence : **BI-MERANKABANDI-451589-CS-LCS**

Date de publication : **22/01/2025**

Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le Projet d'Appui aux Filets Sociaux Productifs et Emplois-Cash for Jobs « MERANKABANDI II », et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du contrat de prestations d'un Cabinet d'audit comptable et financier des comptes du Projet d'Appui aux Filets Sociaux Productifs et Emplois « MERANKABANDI II »_Cash for Jobs, Exercices Juillet 2024- Juin 2025 et Juillet 2025-Juin 2026.

Les services (taches) de consultant (« Services ») sont bien détaillées dans les termes de référence qui sont disponibles à l'adresse ici-bas indiquée dans le présent appel à manifestation d'intérêt ainsi que sur le site web: www.merankabandi2.bi, celui de l'agence NETPRESS et le site Web d'Intercontact services et comprennent entre autre tâches de :

- (a) *Auditer les comptes du Projet et donner une opinion*
- (b) *Auditer sur terrain les bénéficiaires des transferts monétaires et exprimer une opinion sur l'utilisation du mobile money,*
- (c) *Auditer sur terrain les organisations et O.N.G. bénéficiaires des financements du projet afin de s'assurer que les fonds reçus ont été utilisés conformément aux conventions signées avec le projet*

Les prestations du consultant dureront au maximum Quarante (40) jours calendaires répartis comme suit:

- (a) 20 jours calendaires pour les comptes de l'exercice Juillet 2024-Juin 2025.
- (b) 20 jours calendaires pour les comptes de l'exercice Juillet 2025-Juin 2026.

Le Projet d'Appui aux Filets Sociaux Productifs et Emplois-Cash for Jobs « MERANKABANDI II » invite les consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience



pertinente pour l'exécution des Services (Documentation/brochures, référence de prestations similaires avec intitulé du projet, l'année de la prestation, le coût et le bailleur de fonds, expérience avérée dans des missions comparables, etc.).

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etre un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable de réputation internationale, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, membre d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC ;

- Avoir une expérience confirmée en audit financier des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale (au moins 5 missions d'audit des projets financés par la Banque Mondiale).

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI), à savoir la Passation des marchés dans le cadre du Financement de Projets d'investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, daté de Septembre 2023, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

La sélection du cabinet se fera par la méthode de Sélection au **Moindre Coût (SMC)** conformément aux Règles de passation des marchés pour les emprunteurs pour les financements des projets d'investissements (FPI), à savoir la passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, daté de Septembre 2023; les "Directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par des prêts de la BIRD et des crédits et subventions de l'IDA (révisées au 1er juillet 2016)," (Guidelines on Preventing and Combating Fraud and Corruption in Projects Financed by IBRD Loans and IDA Credits and Grants (revised as of July 1, 2016).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: de 8H 00 à 12 H 30 min et de 14H à 17H30, heure de Bujumbura (GMT+2), tous les jours ouvrables du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par **courrier physique (pour tous les résidents)** ou **électronique (pour les non-résidents)** au plus tard le **21/02/2025 à 17 heure locale**.

PROJET D'APPUI AUX FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS ET EMPLOIS-CASH FOR JOBS « MERANKABANDI II »

A l'attention de Monsieur Michel NYABENDA, Coordonnateur National

Avenue de la JRR n°16

Immeuble S&N HOUSE, 6ème Etage

BP 1031 Bujumbura

Tél: +257 22 28 71 03

E-mail : nyabendamic@gmail.com ou gasanadonatie@yahoo.fr





MERANKABANDI
Cash for Jobs

PROJET D'APPUI AUX FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS ET EMPLOIS

Termes de référence pour l'audit comptable et financier des comptes du PROJET D'APPUI AUX FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS ET EMPLOIS « MERANKABANDI II » Cash for Jobs

Exercices Juillet 2024- Juin 2025 et Juillet 2025-Juin 2026

I. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Gouvernement du Burundi a reçu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don (N°D 9440-BI—BI) de 106 millions de DTS (150 millions de\$ américains) pour la réalisation du Projet d'Appui aux Filets Sociaux Productifs et Emplois-Cash for Jobs «MERANKABANDI ».

Se basant sur l'impact positif de ce programme et du souci de répondre aux besoins de base de la population burundaise, le Gouvernement, avec l'appui de la Banque Mondiale, va étendre les interventions du programme « Merankabandi » dans tout le pays (18 provinces) à travers le Projet d'Appui aux Filets Sociaux Productifs et Emplois.

Au niveau des coûts et financements le Projet d'Appui aux Filets Sociaux Productifs et Emplois-Cash For jobs « Merankabandi II » négocié par le Gouvernement du Burundi a reçu un financement additionnel de 50 Millions de dollars et le financement total est de 200 Millions dollars américains.

Avec ce financement additionnel il y a eu restructuration des montants alloués aux composantes du Projet et le tableau qui suit présente la nouvelle répartition des couts par composantes du Projet.



TABLEAU n° 1: REPARTITION DES MONTANTS ALLOUES AUX COMPOSANTES DU PROJET D'APPUI AUX FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS ET EMPLOIS « MERANKABANDI ».

Composantes du Projet	Financement initial En millions de dollars américains	Financement après restructuration en millions de dollars américains intégrant le financement additionnel.
Composante : 1 Étendre les filets sociaux au territoire national	82	99.7
Composante 2 : Inclusion productive et accès aux emplois	27	24.3
Composante 3 : Développement des systèmes de prestation de la protection sociale	3	3
Composante 4 : Intégration des réfugiés et des communautés d'accueil dans les systèmes nationaux de protection sociale :	20	20
Composante 5 : Gestion et mise en œuvre du Projet :	18	20
Composante 6 : CERC	0	35
Coût total	150	202

N.B La différence de 2 millions de dollars résulte du différentiel DTS/DOLLAR



II. OBJECTIF DE L'AUDIT DU PROJET

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que :

- (a) *Les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet ;*
- (b) *Les états financiers, qui sont établis par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sont élaborés de manière à rendre compte de toutes les transactions financières du Projet ;*
- (c) *L'UGP a en charge le maintien d'un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation des transactions.*

III. MISSION DE L'AUDITEUR

La mission de l'Auditeur s'articule autour des points suivants :

- (a) *Auditer les comptes du Projet et donner une opinion*
- (b) *Auditer sur terrain les bénéficiaires des transferts monétaires et exprimer une opinion sur l'utilisation du mobile money,*
- (c) *Auditer sur terrain les organisations et O.N.G. bénéficiaires des financements du projet afin de s'assurer que les fonds reçus ont été utilisés conformément aux conventions signées avec le projet*

IV. PREPARATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève de l'Unité de Gestion du Projet en conformité avec les principes du Système Comptable en vigueur au Burundi.

L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Expert-Comptable, IFAC (International Federation of Accountants) adaptées au Projet.

V. ETENDUE DE L'AUDIT

Comme indiqué ci-dessus, l'audit des comptes du Projet sera réalisé en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances. L'auditeur s'assurera que :

- (a) Les ressources du Projet ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.



- (b) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque mondiale¹ et ont été régulièrement enregistrés dans les livres comptables ;
- (c) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier).
- (d) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;
- (e) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable du Burundi et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- (f) La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;
- (g) Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- (h) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées aux Comptes Désignés. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants:

(a) ***Fraude et Corruption*** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.

(b) ***Lois et Règlements*** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)**.

(c) ***Gouvernance*** : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur les points d'audit avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.

(d) ***Risques*** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation, cela en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**.

¹ Dépendant de la complexité des activités de passation de marchés, l'auditeur intégrera dans son équipe, des experts techniques durant toute la durée du contrat. Dans un tel cas, l'auditeur se conformera aux dispositions de la norme **ISA 620: Utilisation des travaux d'un expert**. La nécessité d'utiliser les travaux d'experts devraient être portée suffisamment à l'avance à l'attention de l'emprunteur et de la Banque Mondiale pour un agrément mutuel et des avis appropriés.



VI. ETATS FINANCIERS DU PROJET

L'auditeur vérifiera que les états financiers de l'exercice audité du Projet ont été préparés en conformité avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date.

Les états financiers du Projet devraient comprendre :

- (a) *Un état des ressources et des emplois,*
- (b) *Un état des transactions des Comptes Désignés,*
- (c) *Une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs du Projet et les engagements, le cas échéant ;*
- (d) *Les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;*
- (e) *La liste des actifs immobilisés acquis par les fonds du Projet.*

L'auditeur devra présenter en annexe aux états financiers, une réconciliation préparée par le Projet, des fonds reçus par le Projet en provenance de la Banque mondiale d'une part, et les fonds décaissés par la Banque mondiale d'autre part.

L'auditeur devra également présenter en annexe aux états financiers, un inventaire certifié des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du Projet.

VII. ETATS CERTIFIES DE DEPENSES (ECDs) / RAPPORTS DE SUIVI FINANCIERS INTERIMAIRES (RSFs)

En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses ou les rapports de suivi financiers utilisés comme base de demande de remboursement de fonds à la Banque mondiale. L'auditeur effectuera les tests, procédures d'audits et vérification considérés nécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des états certifiés de dépenses ou des rapports de suivi financier, base de demande de remboursement avec les références spécifiques relatives au montant et à la séquentialité numérique.

Le total des demandes de remboursement de fonds sous les procédures des états certifiés de dépenses ou des rapports de suivi financier devrait être un élément de la réconciliation globale des décaissements décrit dans le paragraphe.

VIII. COMPTES DESIGNES

Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, l'auditeur devra analyser les transactions des Comptes Désignés qui incluent normalement :

- (a) *Les avances reçues de la Banque mondiale ;*
- (b) *Les reconstitutions du Compte Désigné soutenues par les demandes de remboursement de fonds ;*
- (c) *Les intérêts éventuellement générés sur le compte qui appartiennent au Projet ;*
- (d) *Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.*



L'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes du Compte Désigné à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures de la Banque mondiale.

L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement.

Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement.

L'auditeur examinera l'éligibilité et l'exactitude :

- (a) Des transactions financières durant la période sous revue ;
- (b) Des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
- (c) De l'utilisation des Comptes Désignés en conformité avec l'accord de financement ;
- (d) De l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

IX. RAPPORT D'AUDIT

L'auditeur émettra une opinion sur les états financiers de l'exercice audité du Projet. Le rapport annuel d'audit des comptes du Projet inclura un paragraphe séparé mettant en exergue les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité avec les termes de l'accord de financement.

L'auditeur devra présenter son rapport final au plus tard le 30 novembre 2025 pour *les comptes de l'exercice Juillet 2024-Juin 2025* et le 30 novembre 2026 pour *les comptes de l'exercice Juillet 2025-Juin 2026*.

L'auditeur devra présenter le rapport d'audit en Six (6) exemplaires à Monsieur le Coordonnateur du Projet d'Appui aux Filets Sociaux Productifs et Emplois_Cash for Jobs «MERANKABANDI »,

X. LETTRE DE CONTROLE INTERNE

En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

- (a) Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- (b) Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;
- (c) Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- (d) La gouvernance, la gestion du risque lié à l'utilisation des services de mobile money pour le transfert de fonds aux bénéficiaires
- (e) Les questions qui auront attiré votre attention durant l'audit parce qu'elles pourraient avoir un effet notable sur l'exécution du programme ;
- (f) Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves ;
- (g) Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents ;



(h) *Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles ;*

(i) *Les commentaires sur des variations de comptes de plus de 20% par rapport à l'exercice fiscal précédent ;*

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

XI. INFORMATIONS DISPONIBLES

L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toute autre information relative au Projet et qu'il aura jugé nécessaire.

L'auditeur obtiendra une confirmation des montants décaissés et le solde du Compte Désigné auprès de la Banque. Les informations disponibles devraient inclure les copies : du document d'évaluation du Projet, l'accord de financement, le rapport d'évaluation de la gestion financière et les rapports de supervision.

XII. POINTS GENERAUX

Les états financiers incluant le rapport d'audit, la lettre de contrôle interne et la réponse de la Coordination du Projet devront parvenir à la Banque au plus tard dans 6 mois après la clôture de l'exercice fiscal sous revue.

Il est extrêmement souhaitable que l'auditeur ait pris connaissance des directives sur l'établissement des rapports financiers et la révision des comptes des projets financés par l'IDA qui récapitulent les exigences en matière de préparation de rapports financiers et d'audit.

L'auditeur consultera également les Directives en passation de marchés de la Banque mondiale.

L'auditeur devra aussi prendre connaissance du Manuel des décaissements de la Banque mondiale. Ces documents peuvent être consultés sur le site Internet de la Banque.

XIII. COMPOSITION ET QUALIFICATION DE L'EQUIPE

Le consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable de réputation internationale, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, membre d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC, et ayant une expérience confirmée en audit financier des comptes des Projets de développement notamment les Projets financés par la Banque mondiale (au moins 5 missions d'audit des Projets financés par la Banque mondiale).

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

1. **Un chef de mission Expert-Comptable Diplômé** répondant aux qualifications suivantes :



(a) Etre titulaire d'un Diplôme d'Expertise Comptable justifiant d'au moins 08 ans d'expérience dans l'audit comptable et financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des Projets financés par la Banque mondiale ;

(b) Avoir participé comme chef de mission à au moins 5 missions d'audit comptable et financier des projets financés par les Partenaires au Développement dont au moins 2 missions d'audit comptable et financier des projets financés par la Banque mondiale ;

2. **Un auditeur senior**, titulaire d'un diplôme universitaire d'au moins BAC+3 en Gestion, Comptabilité, Finances justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 7 ans en audit comptable et financier avec au moins 6 missions d'audit de projets dont au moins 4 sous financement de la Banque mondiale

3. **Un reviseur des comptes/auditeur** titulaire d'un Diplôme universitaire d'au moins BAC+3 en Gestion, Comptabilité, Finances justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 04 ans en audit comptable et financier avec au moins 3 missions d'audit des projets financés par la Banque mondiale.

4. **Un Spécialiste en Passation des marchés** titulaire d'au moins d'un Diplôme Universitaire (Baccalauréat +4) en ingénierat civil, agronomie, droit, économie ou tout autre domaine jugé équivalent et justifiant d'au moins 05 ans d'expérience en Passation des Marchés des projets financés par les partenaires au développement avec au moins 2 ans dans des projets financés par la Banque mondiale et avoir à son actif au moins 3 missions d'audit de la Passation des Marchés des Projets financés par la banque mondiale.

NB :

(a) En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent être membre de l'IFAC ;

(b) Tout le personnel aligné aux postes ci-haut cités doit appartenir au cabinet soumissionnaire et membre de l'IFAC.

XIV. DUREE DE LA MISSION

La mission de l'Audit durera au maximum 1 mois par exercice. Le volume de travail de la mission est estimé de la manière suivante :

(a) 20 jours calendaires pour les comptes de l'exercice Juillet 2024-Juin 2025. Et si performance satisfaisante ;

(b) 20 jours calendaires pour les comptes de l'exercice Juillet 2025-Juin 2026.

Les offres financières doivent être présentées par exercice.

XV. METHODE DE SELECTION

Le Cabinet d'Audit sera sélectionné selon la méthode de **Sélection au Moindre Coût (SMC)** conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI), Passation des marchés dans le cadre du Financement de Projets d'investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, daté de **Septembre 2023**.

